



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 6219

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation de l'emploi en Sambre-Avesnois. Devant la brutale aggravation du chômage dans cette région, et face au demantelement de Jeumont-Industries, des mesures urgentes s'imposent pour préserver le potentiel industriel et humain. C'est par milliers que la Sambre-Avesnois voit disparaître ses emplois. En qualité de principal actionnaire de Framatome, l'Etat se doit d'assurer le maintien et le développement du site de Jeumont-Industries. Il demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à la situation catastrophique de la Sambre-Avesnois.

Texte de la réponse

L'alteration de la situation de l'emploi dans la zone d'emploi Sambre-Avesnois a conduit le Gouvernement à mobiliser largement les instruments de la politique de l'emploi dans cette région, ainsi qu'en témoigne le rappel des mesures engagées par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Valenciennes dans cette zone. L'exonération de charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié a bénéficié à 493 personnes ; 1 717 salariés ont été embauchés à temps partiel grâce à l'abattement forfaitaire sur les charges sociales ; 500 jeunes sans qualification ont bénéficié d'une embauche avec exonération de charges sociales ; 967 jeunes ont bénéficié de contrats d'apprentissage ; 817 de contrats de qualification et 548 de contrats d'adaptation ; 1 703 demandeurs d'emploi ont bénéficié de contrats de retour à l'emploi et 321 de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises ; en outre, 11 005 personnes ont été admises au bénéfice de contrats emploi-solidarité. Par ailleurs, 5 511 salariés ont été mis à disposition par les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion ont signé vingt et un contrats et 4 350 employés familiaux ont bénéficié des dispositions légales. L'effort des pouvoirs publics en matière de politique de l'emploi au bénéfice de la population de la zone Sambre-Avesnois sera amplifié au cours de l'année 1994 et les services de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle examineront avec la plus grande attention les plans sociaux qui seraient présentés par les industriels de cette région en demandant notamment que les dispositions de la loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle soient utilisées pleinement.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6219

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3289

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 807